

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
DAMPIERRE**

Lundi 5 Septembre 2016 à 20h30

Convocation le 30/08/2016

affichage le 09/09/2016

Etaient présents : Mesdames Josette PAILLARD, Joss BERNARD, Céline MAUCHAMPS, Valérie QUEUCHE, Martine ALBAN, Jocelyne DUVAL, Nadine BOUTER-TURILLON et Messieurs Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Florian DARCO, Christophe THEVENOT, Ludovic GERBER,

Excusé : Patrice PROST

Secrétaire de séance : Martine ALBAN

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du 11 juillet 2016, il est précisé que la participation communale pour les cartes avantages jeunes sera cette année de 4 € au lieu de 3.5 € (50% du prix qui a augmenté cette année).

Ordre du jour

Affaires générales

- Achat parcelles n° ZC 110 et 111 + Zone Industrielle
 - Achat parcelles n° ZD 37 et 140
 - Modifications budgétaires

Voirie

- Point travaux parvis de l'école + travaux connexes

Questions diverses

Affaires générales

Achat parcelles n° ZC 110 et 111 + Zone Industrielle

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la vente du bien sis 2-4 Rue de Besançon (parcelle ZC 110 et 111) pour un montant de 70 000 €.

Une visite du bien avait eu lieu et une estimation des domaines réalisées. MM. DURANT et FERRAND rappellent les enjeux liés à cet achat (disponibilité foncière au cœur du village proche du groupe scolaire, réserve foncière, capacité d'emprunt de la commune,...) et ceux liés au droit de préemption.

Une dernière négociation a eu lieu avec la propriétaire pour adjoindre à cette vente la parcelle de la ZI n° 24 au prix de 850 €.

Compte tenu du prix de vente, inférieur au prix estimé par les domaines et de l'intérêt pour la commune de disposer de ces terrains, après débat et délibération, le Conseil municipal avec 11 voix pour et 2 abstentions décide d'acquérir ces 3 parcelles pour un montant total de 70 850 € net vendeur et autorise le Maire à engager toutes démarches administratives liées à cet achat.

Achat parcelles n° ZD 37 et 140

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les débats et réflexions concernant l'acquisition des parcelles ZD 37 et 140. M. FERRAND expose les négociations qu'il a entreprises avec le propriétaire et ses prétentions en termes de montant.

Les enjeux financiers, l'état du bien, son positionnement sur la place du village, ainsi que les projets de la commune sont rappelés par MM. DURANT et FERRAND ainsi que la possibilité de préempter, procédure sur laquelle le propriétaire s'est exprimé par courrier.

Compte tenu de l'estimation des domaines, après débat, et dans le cadre d'une stratégie foncière globale sur les différentes acquisitions et ventes de terrain, le Conseil municipal avec 13 voix pour propose au Maire d'effectuer une nouvelle offre au propriétaire au prix de 60 000 €.

Monsieur le Maire informe par ailleurs le Conseil municipal qu'une personne est intéressée pour acquérir la parcelle située Rue de la Loure au tarif de 35 000 € net vendeur. Après réflexion le Conseil municipal décide de faire une nouvelle proposition à 45 000 € net vendeur, il autorise le Maire à effectuer les négociations.

Modifications budgétaires

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, les modifications budgétaires suivantes :

- | | |
|---------------------|---------|
| - Cpte 165 (DF) | +1290 € |
| - Cpte 7022 (RF) | +1290 € |
| - Cpte 2158 (DI) | +400 € |
| - Cpte 2315/32 (DI) | -400 € |
| - Cpte 2183 (DI) | +585 € |
| - Cpte 2315/32 (DI) | -585 € |

Voirie

Point travaux parvis de l'école + travaux connexes

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux du parvis de l'école débiteront le plus rapidement possible après ouverture des appels d'offres dont la remise est prévu le 7 septembre prochain. Il regrette que le projet ait pris du retard et que le démarrage n'ait pu se faire cet été. M. FERRAND souhaite désormais que les délais fixés avec les bureaux d'étude soient plus précis et fermes, pour être respectés.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu un courrier de l'Association « La Ruche aux idées » pour une demande d'installation de figurines de chats sur la commune pour annoncer leur manifestation du 4 au 6 novembre prochain. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents.

2 - M. FERRAND informe le Conseil municipal qu'il a dépouillé le sondage des ordures ménagères avec 206 réponses soit 40 % des foyers qui ont répondu. Il précise que 72 % des personnes sont pour un ramassage toutes les deux semaines et 28 % sont contre. Certaines personnes mettent déjà le bac gris une fois sur deux et les plus réticents invoquent des questions d'hygiène. L'enjeu financier reste prégnant, le changement de fréquence devant se répercuter sur la taxe. M. DURANT informe par ailleurs des réflexions à venir sur la redevance incitative (RI), la communauté de communes aura à se positionner rapidement suite à la sollicitation du SICTOM.

3 – M. FERRAND souhaite savoir quand le panneau d'affichage va être installé Place Gaulard. Le Maire lui précise que les poteaux sont toujours en attente de livraison par l'entreprise. Cela reste une priorité pour les agents.

4 – M. FERRAND souhaite savoir s'il est encore nécessaire de laisser les baliroutes au début de la rue du Tissage. M. le Maire précise qu'il s'agissait d'une période de test qui peut en effet s'avérer concluante et que les aménagements définitifs peuvent être entrepris (écluse + cheminement piétons + massif) donc programmés. La commission voirie pourra se charger de préciser le principe et montant de ce projet ainsi que celui de la réfection des trottoirs rue des Minerais. Un bilan des travaux de voiries engagées est également souhaité par M. FERRAND (place, trottoirs,...). Il sera effectué des réceptions définitives des divers travaux.

5 – M. GOUNAND informe le Conseil municipal de la délivrance des coupes d'affouage 2015/2016 pour un montant de 95.90 €, pour l'année 2016/2017 pour un montant de 10.90 € à mandater à l'ONF. Le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents.

6 – M. GOUNAND informe le Conseil municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux aux Minerais sont terminés La suppression des poteaux débutera la deuxième quinzaine de septembre. Une étude doit être engagée pour résoudre le problème d'évacuation des eaux pluviales qui seront canalisées (puits d'infiltration à réaliser).

7 – M. GOUNAND informe le Conseil municipal du commencement des travaux d'eau Rue des Minerais, réalisés par l'entreprise LARTOT. Après consultation et analyse des prix proposés, M. GOUNAND informe le Conseil municipal du refus du devis de l'entreprise LARTOT concernant les bordures. D'autres entreprises seront consultées.

9 – Mme PAILLARD précise que deux balises ont encore été cassées aux Minerais au niveau de l'écluse.

10 – Mme PAILLARD demande si une sous-commission sera créée concernant le dossier d'aménagement « A la Vue de Dole ». Le Maire précise que le pilote de ce dossier est Monsieur THEVENOT.

La sous-commission sera composée de

- Mme PAILLARD
- Mme BERNARD
- Mme BOUTER-TURILLON

- M. GOUNAND
- M. DURANT
- M. FERRAND

11 – Mme ALBAN informe le Conseil municipal de la non visibilité du panneau sens interdit situé Rue du Tissage, vers la déchèterie. Certains automobilistes prennent donc à contre sens. Un examen sera fait avec les agents.

12 – Mme ALBAN informe le Conseil municipal de la demande des habitants Rue de Besançon, sortie de Dampierre, pour des trottoirs permettant de longer la RD 673. M. le Maire précise que ces habitants avaient connaissance de la voirie avant l'achat de leur bien et qu'aucun projet n'est donc envisagé.

13 - Mme ALBAN s'interroge sur l'action Voisin vigilants qui existe dans plusieurs communes et de l'intérêt de la mettre en place sur Dampierre. M. le Maire indique qu'il a eu des contacts avec la société qui développe ce principe et que la réflexion peut en effet être menée. M. FERRAND indique que ce « réflexe » existe déjà dans les communes rurales.

14 – M. DARCQ fait un retour au Conseil municipal sur les enjeux liés à l'accueil de réfugiés envisagé dans l'appartement communal. Beaucoup d'appartements sont en attente dans le Jura (plus d'offres que de demandes) et la prise en charge reste à la charge de la commune. Il n'a donc pas été donné de suite à cette réflexion.

15 – M. DARCQ demande au Conseil municipal si un rapport sera fait concernant les mesures de vitesse qui ont été faites. Le Maire précise que la commission voirie effectuera un compte rendu afin de prendre les décisions nécessaires.

16 – M. DARCQ informe le Conseil municipal que la distribution des cartes avantages jeunes aura lieu le samedi 10 septembre de 9h00 à 12h00 à la salle n°1.

17 – Mme BERNARD souhaite revenir sur les travaux du parvis de l'école et leur impact sur le locataire rue de Fraisans qui se trouve être l'agent communal. M. le Maire indique que l'agent communal est traité et doit être traité comme un locataire à part entière, et que jusqu'à preuve du contraire c'est bien le cas. Il est rappelé les travaux déjà effectués sur ce logement, ceux déjà évoqués et à venir ainsi que la reprise de l'abri à bois. Un travail particulier sera également effectué avant le démarrage des travaux une fois l'entreprise connue pour bien phaser les travaux. Enfin s'agissant de mesures de sécurité évoquées par Mme BERNARD (garde-corps sur porte fenêtre), le Maire rappelle les choix faits mais reste intransigeant et indique que les travaux doivent être faits si nécessaire dans l'attente de la réalisation d'autres projets (terrasse par exemple non budgétée à ce jour). Mme Paillard est chargée de traiter le problème le cas échéant.

18 – Mme BOUTER-TURILLON fait part au Conseil municipal et s'inquiète du mauvais état du local de l'ancien WC situé à la Source (fils apparents) ainsi que de celui du cabanon. M. le Maire précise que ce point a été abordé avec les agents pour une mise en sécurité à minima dès que possible.

La séance est levée à 23h15